



Compte-rendu du conseil syndical des 23 et 24 mars 2017

En début de séance, le quorum est constaté (ça fait plaisir, ce n'était pas le cas la dernière fois)

Organisation du syndicat :

Il apparaît une fois de plus qu'une proportion importante des adhérents (entre un sixième et un cinquième) ne renouvellent pas leur cotisation ; cette perte est généralement compensée par de nouvelles adhésions mais ça indique un manque de stabilité de notre organisation. On constate d'autre part que **la stabilité des adhésions est liée très directement à l'existence de sections** : elle est beaucoup plus importante là où des sections sont déclarées et ont une vraie vie de section, avec des réunions, des discussions et un fonctionnement démocratique interne.

Ce fonctionnement local peut parfaitement donner lieu à **l'élaboration de mandats de section**, qui viennent préciser les mandats nationaux en fonction de la situation particulière de l'établissement et du service. Ces mandats, résultant de discussions internes, peuvent être diffusés, notamment sur le site web et, tout en constituant un outil puissant dans le cadre des négociations locales, constituent un bon témoignage de l'activité des différentes sections. Cette possibilité n'est pas suffisamment utilisée par les sections

Si les sections sont un outil majeur pour ne pas laisser les adhérents seuls dans leur coin, **les secteurs représentent une autre forme de lien militant** qui peut être tout aussi efficace.

Reste que, des grands secteurs par disciplines qui ont fait la force du SNAC (secteur « Musées », secteur « Inventaire », secteur « Spectacle », etc.), seul le secteur « Archéo » subsiste actuellement et, aux dires de ses principaux acteurs, peine à se réunir et à définir des orientations diffusables.

Parallèlement, le **secteur « Recherche »**, créé lors du congrès du Mont Saint-Michel, est très actif dans les négociations qui concernent les différentes réformes qui touchent la recherche, mais son activité se concentre au niveau de

son groupe d'animation. Il n'y a pas d'assemblée générale ni même de liste formalisée de ses membres puisqu'il intéresse potentiellement tous les adhérents qui, à un titre ou à un autre, participent à une activité de recherche.

De son côté, le **groupe de travail « Vigilance extrême droite »** fonctionne à partir d'une liste de diffusion interne qui permet d'échanger des informations et se manifeste par une présence marquée sur le site des adhérents et sur le site public du SNAC. On peut se poser la question, au niveau statutaire, de son évolution vers un **secteur « Droits et libertés »** analogue à celui qui existe sous ce nom au niveau fédéral.

Ces deux exemples témoignent de l'organisation, autour de petits groupes de militants très motivés sur un thème, de formes de regroupements assez différentes de celles des secteurs classiques, qui n'ont évidemment pas la légitimité que procurent les délibérations en assemblée générale mais qui, en même temps, constituent des entités plus stables que les simples groupes de travail.

En résumé : il serait utile de toiletter la liste officielle de nos secteurs en prenant acte de l'inactivité de certains d'entre eux mais, en même temps, de faciliter la constitution de nouveaux secteurs plus en phase avec l'activité actuelle du syndicat en formalisant mieux le processus de création de groupes de travail et d'évolution de certains d'entre eux vers des secteurs.

Le secteur fédéral « Droits et liberté » était à l'origine un groupe de travail et, si l'on se dirigeait vers un secteur « Culture » au sein de la fédération, il faudrait très certainement commencer par constituer un groupe de travail fédéral sur le thème.

Troisième forme de lien militant permettant aux adhérents de rompre l'isolement : **les sections départementales de la FSU** permettent à tous les adhérents travaillant dans un même

département, quel que soit le syndicat FSU auquel ils appartiennent, de débattre ensemble et, là encore, de voter des mandats qui peuvent peser dans les débats fédéraux et syndicaux et, également, donner du poids dans les négociations locales.

Alors que la section permet aux adhérents de débattre au sein de leur établissement ou de leur service, alors que le secteur ou le groupe de travail permet de sortir de son établissement et de son service pour débattre avec les camarades du SNAC qui partagent un même intérêt de métier (recherche) ou d'orientation militante (vigilance), la section départementale permet de sortir du SNAC pour débattre, avec les autres militants de la FSU, de questions touchant à l'endroit où l'on travaille ou de problématiques nationales vues à travers le prisme de l'endroit où l'on travaille.

Le SNAC, comme tous les syndicats nationaux, a droit à une représentation au sein de chaque section départementale. Donc, si cela vous tente, n'hésitez pas à aller y faire un tour. Il est souligné qu'il n'y a pas d'uniformité au niveau des SD : certaines sont très actives (la SD 13 et la SD 44, par exemple, sont connues pour ça), d'autres sont plus endormies.

Prochain congrès statutaire du SNAC

Le dernier était celui de Moëlan, en octobre 2015, le prochain aurait donc dû se tenir en octobre 2018 mais les élections de représentativité auront lieu à ce moment-là (on vote en décembre 2018). Pour cette raison, la FSU a décidé de programmer son congrès fédéral en décembre 2019, notre congrès syndical devant se tenir dans l'année qui précède le congrès fédéral, puisqu'il est destiné, entre autres choses, à le préparer,

Bien sûr, compte tenu de la composition de notre fédération, il faut s'attendre à ce que de nombreux débats tournent autour de problématiques d'éducation. Mais l'on observe que chaque fois qu'un membre du SNAC s'est rapproché de sa SD, il a été bien accueilli et que les problématiques « culture », parfois un peu exotiques pour nos camarades profs, les intéressent lorsqu'elles sont bien exposées.

Évidemment, **tout dépend de la disponibilité** de chacun. Il est souligné que, déjà qu'on n'a pas le temps de mener correctement le travail au niveau de sa section locale, *a fortiori* de mener un travail de secteur, on ne va pas, en plus, se mettre sur le dos un travail fédéral. Sans doute, sans doute mais, dans certains cas, la nécessité de briser l'isolement peut être un moteur suffisant pour trouver une petite disponibilité. Il y a des ambiances des service suffisamment toxiques, ou simplement étouffantes, pour que, le travail en local étant compliqué, on puisse chercher avec bonheur un peu d'air dans le travail en secteur ou le travail en SD. Et rappelons le au passage : à part pour les activités en soirée, l'investissement en secteur ou en SD peut être fait sur le temps de travail, les décharges sont là pour ça.

nous sommes contraints de décaler notre congrès statutaire.

Le conseil vote donc la motion suivante :

Considérant que le prochain congrès fédéral se tiendra en décembre 2019, le conseil décide de programmer le congrès du SNAC entre mai et octobre 2019, le mandat de l'actuel bureau national étant prolongé jusqu'à cette date. (oui à l'unanimité)

Egalité entre les femmes et les hommes

Les grandes manœuvres ministérielles autour des labels sont rappelées pour mémoire, l'important étant, pour l'intersyndicale culture, d'aller rapidement vers une transposition ministérielle de [l'accord de 2013](#). Donc : les labels avec l'accord OK, l'accord sans les labels OK, mais les labels tout seuls pas OK. Parce qu'il y a du boulot, à commencer par les recrutements, à commencer par la formation des jurys (dans les deux sens du terme : former les jurés à la problématique de l'égalité, former de jurys mixtes, et quand on voit rien

que les présidences de jurys, on est loin du compte).

Au niveau GPRH (gestion prévisionnelle des ressources humaines, un truc d'énarques), il faudra évidemment se poser la question du pourquoi de corps administratifs largement féminins et de corps techniques massivement masculins. Encore s'agit-il là d'un constat assez grossier, le **bilan de situation comparée**, plus précis que le bilan social, devrait permettre de repérer de manière plus fine ce type de décalages. Le problème est que ce bilan de situation comparée nous est

promis pour le titre 2 (les agents rémunérés directement par le ministère) et pas garanti du tout pour le titre 3 (les agents des établissements publics rémunérés par ces derniers).

Au niveau de nos propres pratiques syndicales, le côté universaliste de la FSU nous amène en général à ne pas faire de distinction entre les hommes et les femmes, pas plus qu'entre les jeunes et les vieux, les A, les B et les C, etc. Pour nous, un agent est un agent avant d'être un homme ou une femme. On sait que d'autres organisations, plus différentielistes, procèdent à l'inverse, en mettant d'abord l'accent sur les différences.

Mais, le fait de privilégier le tempérament universaliste ou le tempérament différentieliste n'a pas au fond une si grande importance à partir du moment où l'on s'efforce de s'approcher au mieux de l'égalité réelle. Sous ce rapport, le piège des postures universalistes est, sous couvert de minoration des différences, de faire le jeu de l'ordre établi et de privilégier le côté du manche.

Du point de vue de la mixité, nous devons être attentifs à nos pratiques syndicales : la composition de nos délégations, de nos instances, etc. Et il ne semble pas qu'aujourd'hui nous ayons de souci de ce côté (ceci dit la question doit rester ouverte :

RIFSEEP

Comme on le sait, le point qui fâche n'est pas l'harmonisation des régimes indemnitaires (plus on les harmonisera, plus on pourra militer pour leur disparition et leur intégration dans le salaire principal) mais la **modulation d'une partie des primes sur la manière de servir**.

Comme on pouvait s'y attendre, cette mesure conduit à l'individualisation des comportements et, dans de nombreux services, on constate que chacun.e se prépare à négocier comme il.elle peut sa part variable.

Et l'on peut s'attendre à ce que le phénomène soit particulièrement accentué dans les DRAC, soumises comme tous les services extérieurs de l'Etat à une gestion RH de proximité interministérielle qui aura toute autorité sur les modulations.

Le SNAC et les autres syndicats FSU

Il devient banal de rappeler que le SNAC n'est pas seul sur le champ de la culture au sein de la FSU : des adhérent.e.s du SNUTER travaillent dans les services et établissement

quiconque n'est pas d'accord avec cette assertion est invité à exprimer ses doutes).

Reste la pratique du discours : comment, dans nos textes, le féminin est ou non présent.

Le [guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexe](#) établi par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes énonce un certain nombre d'arguments qui méritent d'être examinés. Entre autres : il n'y a pas de genre neutre en français, et si l'usage considère que le masculin est le genre par défaut, cela signifie aussi que, par défaut, le féminin est absent de l'espace du discours et donc, un peu de l'espace public. Autant donc pour notre bonne conscience universaliste.

Sans émettre un vote formel sur ce point, car on considère qu'en la matière mieux vaut éviter d'être trop autoritaire, le conseil juge opportun que notre communication nationale suive les normes édictées par la charte et invite les sections à faire de même.

Et donc : alors que les lignes qui précèdent sont rédigées de manière classique, la suite du présent texte va être composée, à l'intention des tou.te.s les adhérent.e.s suivant les normes préconisées par le guide.

On constate d'autre part une différence de traitement entre les services centraux et les services déconcentrés : tous les attachés de centrale obtiennent de bons résultats, donc de bonnes primes, ce qui est nettement moins vrai dans les autres services. On peut se dire que c'est normal : en centrale, c'est bien connu, on ne prend que les meilleur.e.s, et donc, s'ils.elles sont là, cela signifie qu'ils.elles sont automatiquement bon.nes, et donc qu'il faut les primer. C'est la même logique qui fait que, depuis des années, on constate une différence gigantesque, de l'ordre de deux SMICs par ans, entre un.e secrétaire administratif.ve en centrale et un.e technicien.ne de recherche en DRAC.

culturels des collectivités territoriales, même si le SNUTER a visiblement du mal à les repérer et n'a pas de mandats spécifiques les concernant. Les personnels de la filière

« bibliothèques », de leur côté, sont dans le champ de syndicalisation du SNASUB qui se montre extrêmement nerveux à l'idée que le SNAC puisse aussi les syndiquer, même lorsque les bibliothèques en question se trouvent sous la tutelle directe du ministère de la culture. Le même SNASUB syndique par ailleurs les personnels des musées de l'éducation nationale.

Dans tous ces cas, il s'agit plus d'une syndicalisation d'emploi, où l'on défend les agent.e.s contre des employeurs publics parfois problématiques, qu'une syndicalisation de métier qui se mandate sur les missions et les services rendus au public.

La proposition du SNAC de permettre des adhésions croisées (adhésion simultanée au SNAC et au SNUTER ou au SNAC et au SNASUB) pour les personnels à cheval sur les deux champs de syndicalisation a été écartée par ces deux syndicats frères. Force nous est donc de chercher une autre solution pour essayer de fédérer l'ensemble des adhérent.e.s FSU du service public culturel, ceci en vue, à terme, de constituer au sein de la fédération un secteur « Culture » qui dépasse les frontières du MCC.

A titre d'exemple, nos militant.e.s INRAP de la base de Tours sont allés soutenir en décembre 2015 une manifestation d'archéos du service archéologique de l'Indre-et-Loire adhérent au SNUTER. Plus récemment, des relations directes ont été entamées avec une section SNUTER de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence, qui nous a mis sur la piste d'une autre section existant à l'école supérieure d'art de Marseille.

De tels exemples peuvent être multipliés et doivent être multipliés. Puisque les hiérarchies syndicales de nos deux syndicats frères, soit par incapacité, soit par mauvaise volonté, ne sont pas en mesure de nous donner les contacts, il ne nous reste comme solution que de passer par la base et de constituer peu à peu la base de contact par réseau.

Car l'idée, si on veut sortir de cette situation absurde et se diriger vers la constitution d'un

secteur « Culture » au sein de la FSU, est d'offrir à ces camarades **un statut de membres associés** qu'il s'agira de définir entre nous et de transcrire dans nos statuts. Mais nous ne pouvons pas y réfléchir de façon abstraite, il faut voir avec eux.elles, ce dont ils.elles ont besoin et voir précisément de quelle façon nous pourrions travailler ensemble.

Pour cela, il faut commencer par les trouver et établir le contact. Toutes nos sections et tou.te.s nos adhérent.e.s sont invité.e.s à être attentif.ve.s à leur environnement culturel hors MCC, à ne pas hésiter à prendre des contacts au nom du SNAC et à faire remonter ces contacts à la permanence nationale de manière à ce que nous puissions un peu organiser tout ça. Sont visés par cette orientation plus précisément les collectivités territoriales et les établissements culturels, musées et autres, relevant d'autres ministères. D'autres syndicats FSU peuvent être concernés par ce tour de piste, notamment EPA pour l'éducation populaire, mais les discussions de structure à structure sont moins problématiques et devraient pouvoir déboucher, à terme, sur des travaux en commun.

Un petit mot pour celles et ceux d'entre vous qui, ne connaissant pas bien la FSU, peuvent considérer que c'est le bazar et que la fédération devrait mettre un peu d'ordre dans tout ça. La FSU a été créée en 1992 par des syndicats qui ont acté leur scission d'avec la FEN (qui n'a pas survécu à l'aventure, ceux qui restaient ont créé l'UNSA) au motif, entre autres, que la fédération intervenait de manière excessive dans la vie des syndicats nationaux. Du coup, la FSU est une fédération à densité faible : c'est un regroupement de syndicats nationaux qui sont d'accord sur l'essentiel de leur valeurs et de leurs mandats mais qui refusent toute intrusion de l'échelon fédéral dans leurs affaires internes. Autrement dit : l'échelon fédéral n'a pas le pouvoir de mettre son nez dans ce bazar. Par contre, si l'on se met d'accord entre syndicats, il donne les moyens pour avancer.

Les sites, le nuage

[Le site public](#) est la vitrine du syndicat. Progressivement, les sections et les secteurs seront invités à prendre en charge l'écriture de leurs textes (tracts, messages, études, etc.) avec modération au niveau national pour éviter les éventuelles dérives ou soucis juridiques.

[Le site des adhérent.e.s](#) est un espace d'échange comprenant d'une part une banque de données qui est en train de s'étoffer et d'autre part, là aussi, des expressions de secteurs et de sections qui, pour le coup, ne nécessitent pas de modération puisque nous sommes entre nous.

Chaque adhérent.e peut demander à la permanence des identifiants de connexion lui permettant d'aller visiter le site adhérent.e.s. Ces mêmes identifiants, après une petite formation technique, lui permettent d'écrire sur certaines parties du site public et sur le site adhérent.e.s.

Les expressions des secteurs et sections peuvent donc être à la main de ces derniers dans un délai assez court.

Les fiches de la banque de données peuvent également être alimentées par les secteurs, les sections, et par les adhérent.e.s, mais elles peuvent aussi être élaborées par la permanence nationale selon une procédure que nous sommes en train de tester sur un certain nombre de fiches pratiques (actuellement par exemple : [les fiches concernant les congés maladie](#)). La procédure est simple : un.e permanent.e rédige une fiche sur un sujet donné et la fait tourner auprès d'un petit groupe « d'expert.e.s ». Lorsque la fiche a été validée, elle est mise en ligne définitivement.

Le « nuage », que l'on appellerait le « cloud » si on n'était pas au ministère de la culture

Commission des conflits

Créée par le congrès du Mont Saint-Michel, la commission de conflits du SNAC ne s'était encore jamais réunie. La saisine opérée par la section de l'Opéra à la suite de la levée du préavis de grève de décembre 2015 par le bureau national constitue donc une première

Saisine de l'Opéra

La commission s'est réunie le 16 janvier 2017, elle a diffusé son rapport le 20 mars 2017, [le rapport est consultable sur le site adhérent.e.s.](#) Aux termes de ce rapport, la saisine de l'Opéra concernait trois points :

1 / La nature et la légitimité des revendications portées par la section SNAC-FSU de l'Opéra de Paris en 2015

Le rapport énonce que : « *Les membres de la Commission constatent que les revendications portées par la section de l'Opéra sont conformes aux mandats de la FSU et du SNAC-FSU.*

Sur la base du compte-rendu du BN du 11 décembre 2015, la Commission considère que leur légitimité n'est pas mise en cause par les membres du BN. Le SNAC-FSU n'a, à aucun moment donné, communiqué en contestant la légitimité de ces revendications. »

constitue le troisième volet de notre système numérique.

C'est un espace de stockage distant où est hébergé la documentation de la permanence nationale, documentation qui se trouve donc à la disposition des adhérent.e.s qui peuvent la consulter à partir de chez eux ou de leur lieu de travail.

L'accès se fait à partir du site adhérent.e.s (il faut donc avoir ses identifiants de connexion pour accéder aussi à cette nouvelle ressource. Comme le repérage à l'intérieur du nuage est assez complexe, des catalogues seront mis à disposition des adhérent.e.s sur le site adhérent.e.s.

A noter : sur le site adhérent.e.s, une [rubrique « Comment contribuer »](#) est mise en ligne de manière à faciliter l'expression des un.e.s et des autres.

Tout ce dispositif n'a de sens que s'il ne s'agit pas de simples joujoux techniques mais d'objets sociaux permettant de faciliter notre documentation, nos échanges et notre communication en direction du public. Donc, n'hésitez pas à vous en emparer, si besoin, les formations sont assurées par la permanence.

et, au-delà de l'avis rendu en réponse à cette saisine, met en lumière des carences d'organisation de notre syndicat tant sur le plan statutaire que sur le plan réglementaire.

2/ La légitimité de la décision du Bureau National de lever le préavis de grève de décembre 2015

Sur ce point, il est écrit que : « *Les membres de la Commission constatent que le secrétaire de la section Opéra a refusé de communiquer préalablement aux actions engagées. Ce refus a motivé les membres du Bureau National pour procéder au vote sur la levée du préavis. Cette décision survient après des événements de nature similaires observés lors des mois et des années précédentes. Ainsi, les membres du Bureau National ont déploré qu'une grève a été fixée à la date des premières de la rentrée, sans aucune information à l'égard du secrétariat national, sans aucune explication vis-à-vis des autres salariés, des artistes, ni du public. L'absence de communication entre la section de l'Opéra et le SNAC-FSU a été*

également constaté à l'occasion de « l'affaire du téléphone » révélée par la presse. Tous ces événements ont contribué à cristalliser les membres du BN sur l'absence de communication de la part de la section locale. »

3/ La pérennité de la section SNAC-FSU de l'Opéra de Paris

« Les membres de la Commission estiment que la pérennité de la section de l'opéra de Paris ne rentre pas dans le cadre des responsabilités de la commission et relève de l'autonomie des sections du SNAC-FSU. »

Par ailleurs, en marge de la saisine, a été pointé par la section Opéra une **erreur factuelle dans le dernier rapport moral** préparatoire au congrès de Moëlan (octobre 2015). Le passage incriminé était rédigé comme suit :

« L'ancien secrétaire de la CGT spectacle ainsi que le délégué syndical CGT ont poursuivi le SNAC pour une publication de la

Carence statutaire

Concernant la légitimité de la décision du Bureau National de lever le préavis de grève, la commission note par ailleurs que : « Toutefois, la décision du Bureau National n'est pas une application stricte des statuts du SNAC- FSU. Ceux-ci ne stipulent pas la délimitation des responsabilités entre les sections locales et le Bureau National. Conformément aux statuts, le Bureau National étant « l'organe directeur exécutif du syndicat », il est concevable qu'il prenne des décisions sur les actions politiques à visibilité nationale. Mais ces décisions doivent s'inscrire dans le respect des mandats et du principe d'autonomie des sections.

La Commission considère qu'à l'heure actuelle, les statuts du SNAC-FSU ne sont pas suffisamment précis dans l'articulation des droits et des devoirs entre le Bureau National et les sections locales et que les statuts du syndicat mériteraient d'être améliorés sur ce point. »

Il est clair que s'est posé ici un problème de **conflit de légitimités entre le niveau local du syndicat, représenté par une de ses sections et le niveau national, représenté par le BN.**

La section locale tire la légitimité de son action de la conformité avec les mandats nationaux et du vote de l'assemblée générale. Elle attaque

section opéra qui, d'une part, reprenait un tract injurieux de Sud, d'autre part attaquait nominalement des responsables de la CGT. Après deux ans de procédure et un jugement en appel, nos adversaires ont été déboutés et condamnés. »

La section Opéra propose la ré-écriture suivante, qui sera portée sur la [version du rapport moral figurant sur le site adhérent.e.s](#) :

« L'ancien secrétaire général de la cgt spectacle ainsi que le délégué syndical central cgt Opéra ont poursuivi le délégué syndical central Snac fsu, pour avoir publié dans le journal de la section syndicale un tracteur de Sud que la cgt spectacle considérait comme injurieux.

Après deux années d'une procédure en diffamation qui a eu pour conséquence de museler la section snac à l'opéra et de mettre le snac en porte à faux, le juge a prononcé une irrecevabilité de la plainte de la cgt spectacle et condamné les plaignants »

la décision du BN comme étant de nature à mettre un terme à une stratégie revendicative engagée depuis plusieurs mois et, au-delà, à mettre en danger l'existence même de la section, compte tenu de l'imminence des élections de représentativité à l'Opéra.

Le bureau national, en tant qu'organe directeur exécutif du syndicat, tire la légitimité de sa décision du fait qu'il a en charge la défense des intérêts du SNAC dans son ensemble. Cela impose, notamment, de veiller à la cohérence de l'action et de l'expression syndicale vis-à-vis des sections qui constituent le SNAC, vis-à-vis de l'opinion publique, et vis-à-vis de la fédération. C'est sur cette base que le BN s'est prononcé pour la levée d'un préavis décidé localement et imposé au syndicat, puisqu'il revenait à ce dernier d'en assumer les conséquences politiques, la section considérant que l'impact extérieur de son action n'entraîne pas dans ses préoccupations.

La précédente grève, à la rentrée 2015, menée sur la même base de revendications catégorielles, avait vu la fédération interpellée par la presse sur le thème : « le fait que les premières de l'Opéra de Paris soient annulées en raison d'une grève appelée par la FSU correspond-il à une position politique de la fédération vis-à-vis de la nouvelle présidence de l'établissement ? ». Comme le rappelle la commission des conflits, citant un compte-rendu de BN, « Compte tenu de la visibilité de

l'institution, il avait été demandé à la section de mieux tenir compte du contexte à l'avenir de manière à ce qu'une action catégorielle, dont la légitimité en interne ne fait pas débat, ne déclenche pas une affaire ingérable au niveau national. Il s'agit donc de réfléchir à un mode d'action et à des cibles proportionnées au but poursuivi ainsi qu'à une communication en direction du public et de la presse. »

Ce débat pose le problème de l'autonomie des sections versus la responsabilité des sections. Si une mise sous tutelle des sections par le national est naturellement exclue, il est tout aussi exclu qu'elles puissent vivre leur vie de manière indépendante en considérant que leurs décisions sont souveraines parce qu'elles ont été votées en interne en toute indifférence pour les conséquences extérieures.

C'est sur ce principe que, en 2014, le SNAC a été amené à mettre un terme à sa présence au Quai Branly où il était représenté par une section qui prenait régulièrement des positions en contradiction totale avec les mandats nationaux.

C'est sur ce même principe que le BN du 11 décembre 2015 a voté « *La levée du préavis de grève à l'Opéra pour les 19, 24, 30 et 31 décembre* », même si le conflit, contrairement à Branly, n'était pas de nature politique mais portait sur le calibrage de l'action et sur sa mise en œuvre, ce qui est quand même beaucoup moins problématique.

C'est encore sur ce principe que le BN a voté une seconde résolution : « *Le principe consistant à présenter à l'avenir tout préavis de grève au bureau national pour accord*

Règlement de la commission des conflits

Il est par ailleurs énoncé que « *La Commission des Conflits, qui se réunit pour la première fois, constate le manque de règles statutaires précises encadrant le traitement des situations de ce type.*

Elle préconise donc l'institution d'un règlement intérieur de la Commission des Conflits. »

La commission des conflits est une émanation du congrès qui agit comme instance de médiation. Elle ne prend pas de décisions mais agit comme instance consultative et présente ses avis à l'instance (BN, conseil ou congrès) qui, en fonction du problème soulevé, est en charge de la prise de décision.

En revanche, il est possible de considérer que, en tant qu'émanation du congrès, elle n'a pas à restreindre des avis à la sphère

préalable ». Ce vote n'a pas d'autre valeur que celui d'un souhait du bureau national puisque rien dans les statuts n'impose aux sections de soumettre leurs actions à l'approbation préalable du BN, mais il invite à un débat visant à clarifier les rôles respectifs des sections et du BN et les limites de ces rôles.

A partir du problème constaté d'une légitimité locale qui s'oppose à une légitimité nationale, un travail d'élaboration statutaire doit être conduit.

Dans son rapport, la commission des conflits « *considère qu'à l'heure actuelle, les statuts du SNAC-FSU ne sont pas suffisamment précis dans l'articulation des droits et des devoirs entre le Bureau National et les sections locales et que les statuts du syndicat mériteraient d'être améliorés sur ce point.(...) Elle préconise donc de clarifier l'articulation entre le Bureau National, le Conseil et les sections locales du point de vue statutaire.* »

Le conseil syndical se prononce pour la tenue d'un congrès extraordinaire, sur une journée, consacré à la question des relations entre les sections et les instances nationales, notamment le BN. Ce congrès extraordinaire doit être préparé par un **groupe de travail ad hoc**, tou.te.s les adhérent.e.s qui sont intéressé.e.s par cette question, qui n'est pas une simple question technique mais une vraie question politique, peuvent se faire connaître auprès de la permanence de manière à ce que nous puissions entamer ces travaux le plus vite possible.

réglementaire ou statutaire mais peut, si elle le juge utile, rendre également des avis politiques ou éthiques.

Sur ce point et sur tous les autres qu'a permis de mettre en lumière cette première saisine, il est proposé de mettre en place un **groupe de travail chargé de préparer un règlement intérieur de la Commission des conflits.** Techniquement, ce règlement intérieur constituera un chapitre du RI du syndicat. En tant que tel, il peut être discuté et voté lors d'une prochaine séance du conseil syndical. Cinq camarades se sont d'ores-et-déjà proposé pour participer à ce groupe mais, là encore, tou.te.s les adhérent.e.s qui le souhaitent sont invité.e.s à se faire connaître.

Les sections

DRAC Nouvelle Aquitaine

Il est pointé une certaine forme de résignation : pas de réunions syndicales dans cette DRAC

dont la représentation syndicale est dominée par FO et l'UNSA

Musée et domaine de Pau

Mise en place d'un nouveau règlement intérieur dans le contexte d'une fusion assez récente musée/domaine pas tout à fait intégrée.

La section CGT locale, classiquement dans l'opposition systématique, combat la mise en place de ce RI ainsi que le nouveau secrétaire général qui le porte.

Nombreux avantages en termes d'horaires auxquels certains agents sont attachés (mais

pas tous : ceux qui en bénéficient), fermeture du domaine à midi et musée visitable uniquement sur visites guidées (qui procurent des pourboires). Le nouveau SG voudrait revoir tout ça

La section FSU s'est renforcé et, pour sa part, ne s'oppose pas aux discussions avec la direction.

DRAC Centre

Au niveau politique culturelle : Assises régionales de la culture pour faire le point sur les besoins de la population et les actions des acteurs culturels. Accent sur l'apport de l'économie de la culture en termes de formation professionnelle et de soutien aux entreprises. D'une manière générale, perspective tournée vers l'entrepreneuriat culturel.

Mise en place d'un comité permanent de l'action culturelle chargé de préparer l'intervention annuelle de la région sur la politique culturelle. La DRAC est invitée mais, sur les différents dossiers, ce ne sont plus les

agent.e.s compétent.e.s qui sont en charge mais la direction.

Au niveau organisation, mutualisation de certaines lignes de crédits depuis janvier 2017. Du coup, la DRAC peut se trouver menacée dès lors que le préfet constate par exemple que les frais de déplacement sont d'un montant de 4000€ en moyenne par agent.e là où ceux et celles des DREAL n'ont que 1200€. Une mutualisation des moyens pourrait avoir pour conséquence des impossibilités de fonctionnement. Compte tenu du bazar actuel, on assiste à la mise en place de « pots communs » dans certaines régions et pas dans d'autres.

INRAP

Dans le cadre du marché concurrentiel de l'archéologie préventive et de la plainte déposée par les sociétés privées auprès de la Haute autorité de la concurrence contre l'INRAP pour abus de position dominante, la stratégie de la direction semble être d'augmenter les parties non conventionnelles de l'activité.

Dernier exemple en date, qui permettrait au passage de « recaser » certain.e.s

inrapien.ne.s : faire des mises à disposition, dont les modalités ne sont pas connues à l'heure actuelle, pour renforcer les équipes chargées de s'occuper des CCE (les centres de conservation et d'étude qui dépendent des DRAC). Sans être contre sur le fond, il paraît prudent d'avoir quelques clarifications avant de s'engager.

MUCEM

Le super président qui vient d'augmenter ses pouvoirs a décidé d'expérimenter le 7/7 (l'ouverture de l'établissement sept jours sur sept) cinq mardis cet été. Le 7/7 a été combattu, avec assez de succès, au Louvre, à Orsay et à Versailles mais au MUCEM, le CA (où la FSU n'est pas représentée) a voté pour.

CNC

Sur fond de déménagement du siège, quelques manips sur l'organigramme, exemple : pour dégager le directeur (un des seuls dir. historiques qui restent) de la communication et des statistiques, on crée une nouvelle direction à la tête de laquelle on place un pote et où l'ancien directeur devient directeur délégué, charmant...

Bref, une direction générale plus méprisante que jamais qui se paye le luxe de lancer un

CMN

Dans cet établissement multi-sites, le SNAC n'a jamais réussi à s'implanter qu'au domaine de Saint-Cloud et, à Saint-Cloud, l'actualité locale ces derniers temps a l'air calme, calme, calme, tout le monde roupille. Tant mieux en un sens, ça change de l'époque où deux folles furieuses étaient à la tête du domaine et mettaient tout le monde en panique.

Ceci dit, l'ambiance ouatée d'un site ne doit pas faire oublier que le CMN est un des grands

Saint Germain en Laye

St-Germain, justement : après une période d'énerverment contre le directeur parachuté, et donc une période de syndicalisation émotionnelle qui a duré quelques années, le musée d'archéologie nationale reprend ses bonnes vieilles habitudes : chacun pour soi, et si on va

DRAC ARA

DRAC fusionnée, avec fusion absorption de Clermont par Lyon (Lyon est beaucoup plus gros !) Les collègues donnent l'impression de se situer davantage dans une logique de site que dans une logique de structure (y compris de structures syndicales pour certaines orgas). Comme partout, le fonctionnement par pôles et non plus par services a complètement désorganisé les conditions de travail.

L'accueil étant externalisé, et la section FSU ayant de bons rapports avec la section CGT de la boîte de sous-traitance, des contacts ont été pris pour envisager la riposte. Le tout dans un contexte de défiance globale envers les syndicats et avec la présence d'une section Sud plutôt « relou ».

questionnaire sur la souffrance au travail. Mais rassurons-nous, il ne s'agit pas d'un simple exercice servant à la direction à se donner bonne conscience (en fait elle s'en tape, de la bonne conscience), non, il y a une vraie intention : le questionnaire est détourné en plébiscite sur la pointeuse. Avec l'inimitable Tardieu (bien connu de la section Opéra) dans le rôle du comique : « le contrôle horaire est une avancée sociale », ben tiens !

champions de l'autisme social et de la fabrication de la souffrance à la chaîne.

Bon, on va profiter de cette accalmie pour utiliser quelques décharges pour que Saint-Cloud aille visiter les copains copines des autres sites d'Ile-de-France, histoire de voir si le syndicalisme FSU pourrait avoir quelque utilité dans certains monuments. Une petite équipe St-Cloud/St-Germain va être constituée pour mener ces actions de proximité.

dans un syndicat (devinez lequel...) c'est pour avoir de la promo.

Résultat : diminution de toutes les sections et abandon de l'activité syndicale en général. Dans cette atmosphère proto-macronnienne, il faut attendre la prochaine occasion pour tenter de refaire du collectif, et résister jusque-là.

Et puis les instances : la DRAC ARA est une des DRAC fusionnées où une partie des représentants ont été élus sur liste (Lyon, grosse DRAC) et l'autre partie désignés à partir d'une élection sur sigle (Clermont, p'tite DRAC), ingérable !!!

DRAC Occitanie

La championne toutes catégories du dialogue social paraît-il, avec une conseillère sociale (si !) qui passe son temps à faire des réunions : 27 réunions depuis janvier, plus que le ministère n'en a organisé au national. Il faut dire, gérer treize sites, ce n'est pas simple ; côté CHSCT, il paraît qu'on ne sait même plus qui sont les assistants de prévention.

DRAC PdL

Pas fusionnée celle-là, mais réorganisée tout de même, on ne fusionne pas mais on fait comme si on fusionnait, ça occupe. Et puis, arrivée d'une nouvelle directrice depuis janvier,

Une histoire réjouissante, si l'on peut dire : une personne privée, amoureuse des vieilles pierres et du patrimoine, a fait une donation à la DRAC. Sur ces sous, la DRAC a financé ... l'achat de voitures. Vroum vroum entre Montpellier et Toulouse, pour le dialogue social

Elections de 2018

2017, c'est la présidentielle et les législatives, volà qui est somme toute assez anecdotique. Mais 2018, c'est sérieux, ce sont les élections de représentativité qui re-pointent leur nez.

On est tous très contents, parce qu'il n'y a rien de plus rigolo que de préparer une élection de représentativité : passer son temps en réunions avec l'administration pour tenter de mettre au point des règles du jeu qui tiennent la route, essayer de trouver des candidats motivés pour pouvoir présenter des listes qui ressemblent à quelque chose, leur courir après pour qu'ils remplissent leur déclaration de candidature, écrire des professions de foi pour tous les corps, pour tous les établissements, pour toutes les instances, essayer de convaincre les copains copines d'écrire aussi quelques petits bouts de professions de foi, faire des réunions intersyndicales avec le sourire crispé de ceux qui sont sur la même estrade tout en étant en concurrence pour des histoires de parts de marché, faire des réunions tous seuls pour dire aux agent.e.s qu'on est les meilleurs, regarder la CGT faire son cirque en déclanchant une grosse grève bien visible à deux mois du scrutin sur le thème « tous avec moi, tous derrière moi », tenter le plongeon abyssal dans l'enfer des listes communes (avec la CGT, avec Sud, avec la CGT et Sud, pas avec les réformistes...), se faire mal aux côtes de franche rigolade en écoutant la CFTC et l'UNSA prétendre qu'ils sont pour de bon en intersyndicale et pour des raisons de fond, déplorer qu'il y ait des bonnes âmes assez crétines pour voter quand même pour l'intersyndicale en question, surveiller FO, écouter notre fédération qui joue à la maîtresse en disant comment il faut faire (là ça

venue de Picardie pour remettre un peu d'ordre, dans le style « ce genre de truc n'est pas admissible, je ne le tolérerai pas », motivons les équipes, motivons les équipes...

risque un peu moins compte tenu de la tôle qu'ils ont prise la dernière fois), et constater en bout de course qu'il y a des adhérents de chez nous qui ont oublié de voter.

Tout ça, franchement, ça nous manquait ; ouf, ça recommence.

Nouveauté à retenir : **les listes paritaires**. Les listes devront refléter la proportion hommes/femmes du corps électoral. Evidemment, on est pour, d'autant que, quand on regarde nos listes de la dernière fois, nous sommes plutôt davantage dans le coup que d'autres orgas. Mais ça va quand même nous compliquer la vie. Et qui va annoncer officiellement les proportions ? l'administration, on va sûrement beaucoup s'amuser.

Petite consolation dans notre détresse : pour les corps électoraux à plusieurs collèges, c'est la liste qui doit être paritaire, et non pas chaque collège. Donc, si on veut faire gag, on peut présenter une liste CAP avec que des filles en classe ex et que des garçons en classe sup, ça, ça passe.

Plus sérieusement, ce qui compte, c'est bien sûr la parité mais aussi le classement sur la liste. Rien n'empêche une orga particulièrement macho de mettre tous les hommes en début de liste et toutes les femmes en fin de liste, et ça, c'est complètement anormal, ça rappelle l'époque où, dans le domaine politique circulait la blague suivante : « quel est le féminin de "candidat" ? réponse : "suppléante" »

Autre nouveauté : pour les collèges dont le corps électoral était inférieur à 20 personnes, il y avait un.e seul.e titulaire et un.e seul.e

suppléant.e. Le nombre passe de 20 à 100, ça va avoir des incidences sur certaines CAP.

Pour le reste, on est un petit peu dans le flou, et on y verra un peu plus clair quand on saura qui est le nouveau président (là, pour le coup, la communication sans stéréotype de sexe, si vous êtes d'accord, on va laisser tomber ... à moins d'imaginer un monde où *Lutte ouvrière* aurait ses chances, mais bon !)

En fonction donc du prochain président, on saura entre autres choses s'il y a encore un ministère de la culture (pas de ministère, pas

de CTM, pas d'autonomie syndicale du domaine culture).

On aura aussi peut-être dans la foulée une indication concernant les DRAC : normalement chaque DRAC conserve son CT (attention les fusionnées, vous allez perdre des sièges). Mais avec leurs inventions, ils peuvent très bien imaginer des CT préfectoraux avec DRAC intégrées, on verra bien, voire même des votes départementaux, et là on risque de se sentir un peu seuls parce que la FSU, tant que ça ne touche pas l'organisation rectorale de l'éduc, c'est *lou ravi* (même pas dans la version Bashung, dans la version crèche).

Mécénat

Faute de temps, le point n'a pas pu être abordé au cours du conseil, il est décidé de constituer un groupe de travail qui rapportera au cours d'un prochain conseil ou congrès en vue de se doter de mandats sur le thème.

Le groupe de travail devrait comprendre a *minima* des membres des institutions les plus concernées : Louvre, Opéra et MUCEM. Ici encore, tou.te.s les adhérent.e.s intéressé.e.s peuvent s'inscrire

Situation politique nationale

Il est rappelé que le gouvernement actuel – de gauche ... - a pris une série de décisions qui vont dans le sens de la restriction des libertés publiques et dans celui du broyage des plus fragiles. Dans ces conditions, il n'est pas exclu qu'une frange importante de la population se tourne vers l'extrême droite, non pas au nom d'idéologies racistes, ceux-là y sont déjà, mais parce que le Pen se présente comme la candidate des petites gens et comme la plus crédible pour donner un « bon coup de balai ». Parallèlement à ce mouvement, la droite se droitise, puisque les idées FN ont largement perfrusé dans la droite classique et que la candidature Fillon est en symbiose avec la Manif pour tous. La gauche, de son côté, est

pour le moment trop éclatée pour prétendre au second tour.

Dans le même temps, les sondages tournent en rond, leur perte de crédibilité au sortir du brexit et de l'élection de Trump, liée à leur incapacité à anticiper des transformations très brèves de l'opinion, les amènent à adopter un discours de précaution permanent. Cette déconsidération des instituts de sondages, lié au naufrage des partis classiques de gouvernement, rend tout repérage extrêmement hasardeux.

Il y a désormais des salariés pauvres et des fonctionnaires pauvres dont les grands partis, comme les instituts de sondages, n'ont pas compris l'évolution sociologique.

Que faire ?

Nous avons affaire à une candidate qui ne représente pas un parti comme les autres.

D'abord le FN est un mouvement bien avant d'être un parti, et un mouvement n'a pas besoin d'avoir un programme, il a besoin d'un élan (et ces derniers temps, l'effacement des programmes au profit des élans n'est même plus l'apanage du FN, pas bon signe pour la démocratie...)

Ensuite, même s'il avance masqué, toute son histoire le situe comme un ennemi des travailleurs, des syndicats et du service public.

Son discours ne laisse guère de prises parce qu'il se résume à la pêche aux voix : il colle à un public local quitte à dire le contraire 100 km plus loin, et il siphonne au passage les idées et les symboles de la gauche, tout est bon qui fait ventre.

Alors : nous devons continuer à informer, notamment en insistant sur les liens historiques entre la lutte anti-fasciste et les luttes sociales.

Les luttes de l'an dernier (contre la loi travail notamment) sont occultées par la campagne mais elles n'ont pas disparu. A cet égard, il peut être utile d'aller voir ce que raconte le collectif « Nos droits contre leurs privilèges »
Egalement, la campagne « Tous unis contre l'extrême droite », à laquelle participe la FSU, qui organise des réunions dans les villes tenues par le FN avec des gens du coin.

A cet égard, on peut s'intéresser au fait qu'un quart des conseillers municipaux FN ont démissionné. Le film *Chez nous* de Luca Belvaux, donne quelques clés importantes.

Du côté du langage, on peut lire *Marine le Pen prise aux mots*, de Cécile Alduy et Stéphane Wahnich ([cr critique ici](#))

Et, bien sûr, on peut, comme adhérent.e.s du SNAC, participer au groupe de travail (et sans doute futur secteur « droits et lib. ») *Vigilance extrême droite*.

Si vous êtes intéressé.e.s n'hésitez pas à demander votre inscription sur la liste de diffusion, ça permet d'échanger un tas d'infos.